



COMMUNE DE TRELEX

PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2021

Demande de crédit pour la rénovation des revêtements des façades de la Tour de l'Horloge d'un montant de CHF 285'000.00



Municipal responsible : Philippe Depierre

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La Tour de l'Horloge a probablement été construite en 1804. La première mention de cette tour date de 1808 aux archives cantonales. En 1875, on parle d'une grange et d'une écurie qui s'étendent à l'arrière de la Tour, aujourd'hui démolies.

Dans des documents d'archives de 1838, il est fait état d'une Tour de l'Horloge contenant les archives de Trélex, mais servant également de remise pour la pompe à feu et ses accessoires.

La Tour de l'Horloge est en note 1 au Recensement cantonal, soit la note la plus élevée « bâtiment d'intérêt national ». Cette note élevée témoigne donc de l'intérêt patrimonial de ce bâtiment.

L'approbation du Service des Monuments Historiques est nécessaire pour l'ensemble des travaux projetés, et seuls des artisans spécialisés pour des travaux sur monuments anciens peuvent être engagés.

Rapport du Service cantonal des Monuments Historiques

Lorsque des travaux sont envisagés sur un bâtiment historique, le Service des Monuments mandate un expert pour faire un rapport sur l'état du bâtiment et nous oriente sur les travaux à effectuer, en prenant en compte nos attentes.

Le rapport du spécialiste a relevé que les crépis des façades ont probablement été refaits dans les années 1950-1960 par-dessus une épaisse couche de ciment, recouvrant l'existant. Cette surépaisseur implique que les pierres d'angles, en calcaire du jura, sont enfoncées alors qu'elles devraient être en saillie. Les rhabillages sur les pierres naturelles sont en ciment et dénaturent celles-ci. Sur la façade côté Lausanne, il y a une fenêtre, condamnée à l'époque, qui pourrait être réhabilitée.

A l'intérieur, il y a quasiment tous les crépis à la chaux originels.

Travaux envisagés

Les travaux d'entretien effectués jusqu'alors n'ont pas toujours tenu compte de la catégorie historique de celui-ci. En effet, la note 1 de ce monument nécessite obligatoirement de passer par les Monuments historiques pour faire des travaux.

Ainsi, nous proposons d'entreprendre des travaux de remise en état originelle du bâtiment. C'est ensuite sur cette bonne base que l'entretien futur pourra être effectué. Dans ce contexte, toutes les façades seront remises à nu pour retrouver les fonds datant de la construction du bâtiment. Cela permettra également de pouvoir retrouver les décalages entre les murs et les pierres naturelles. Les façades seront recouvertes d'un crépi à la chaux taloché à la main et dans des teintes naturelles. L'ensemble des volets, boiseries, avant-toits seront repeints, certaines fenêtres seront changées pour retrouver les cadres et ferrures d'époques. Il est également prévu de réhabiliter la fenêtre condamnée coté Lausanne, afin de pouvoir retrouver le rendu de la façade originelle.

Un contrôle interne de la toiture a été réalisé et présente un état général bon. Nous profiterons de l'installation des échafaudages pour effectuer également un contrôle externe et faire des réparations si nécessaires. A cet effet, un montant est prévu au budget.

Pour limiter les remontées d'humidité par capillarité, un système de cerclage magnétique sera mis en place. Ainsi, les façades ne présenteront plus de zone sombre sur le bas.

Finalement, afin de mettre en valeur ce bâtiment d'importance nationale, il est prévu un éclairage indirect, le plus naturel possible. Pour cela, il a été fait appel à un bureau d'ingénieur spécialisé dans l'éclairage des monuments historiques.

A l'intérieur, nous effectuerons des travaux de peinture pour la protection des crépis et la préservation de l'existant, le but étant surtout de protéger ce qui est là depuis plus de 200 ans.

Coûts des travaux :

Travaux préparatoires (études géotechniques et installation de chantier)	CHF 9'000.00
Gros œuvre 1 (maçonnerie, travaux en pierre naturelle)	48'400.00
Gros œuvre 2 (fenêtres, ferblanterie, crépissage des façades)	68'600.00
Installations électriques	33'000.00
Aménagements extérieurs (réfection sol, protection contre l'humidité)	17'800.00
Aménagements intérieurs (plâtrerie, peintures intérieures)	40'000.00
Elimination des mouches en toiture	2'000.00
Honoraires architecte, électricien, restaurateur	41'600.00
Réserve et imprévu	24'600.00
Total (TVA comprise)	285'000.00

Conclusion

Ce préavis découle d'une demande émanant du Conseil communal de l'ancienne législature (2016-2021). L'harmonisation du centre du village avait été évoquée, suite à la rénovation de l'Auberge de la Tour, du parking de la Tour et de divers bâtiments alentours. Ainsi, l'aspect vétuste actuel de la Tour contraste aujourd'hui avec son environnement rénové.

Soucieuse de préserver le patrimoine communal dont elle a la charge, et d'harmoniser le centre du village, carte de visite de notre Commune, la Municipalité estime qu'est venu le moment de procéder à une réfection dans les règles de l'art de ce bâtiment d'intérêt national.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

- Vu le préavis 16/2021 concernant une demande de crédit pour la rénovation des revêtements des façades de la Tour de l'Horloge d'un montant de CHF 285'000.00 ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;
- Entendu le rapport de la commission construction et urbanisme ;
- Considérant que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Décide d'adopter le préavis 16/2021 concernant une demande de crédit pour la rénovation des revêtements des façades de la Tour de l'Horloge d'un montant de CHF 285'000.00 ;
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 285'000.00 à prélever sur la trésorerie courante, ou si nécessaire d'emprunter,
- d'amortir le montant en une seule fois par prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour investissements futurs » N°9282.4

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
P. Hofmann

La Secrétaire :
L. Suvà



Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 6 octobre 2021.